



## ***Fonctionnement***

Nous étudions ensemble vos besoins afin de définir le choix du nombre de points.

***1 heure = 4 points***

***1/4 heure = 1 point***

Des interventions préventives peuvent être planifiées tout au long de l'année, ce qui permet de limiter les risques de pannes et un arrêt temporaire de votre activité.

Un simple appel téléphonique suffit à déclencher une intervention sous maximum 12 heures.

## ***Avantages***

- + Interventions sur site sous 12 heures.
- + Dépannage par téléphone si possible.
- + Conseil et suivi personnalisés.
- + Un technicien attitré à votre disposition.
- + Le système de points est plus avantageux face à un contrat de maintenance classique. En effet, vous utilisez vos points uniquement en cas de besoin, « au coup par coup », ce qui simplifie la gestion de votre budget et réduit vos coûts de maintenances.

### ***VOTRE CONTRAT***

40 points = 10 heures	750 € ht
80 points = 20 heures	1500 € ht
200 points = 50 heures	3500 € ht
400 points = 100 heures	6000 € ht

### ***CHOIX***


***Raison Sociale : SARL EVO-Luçon Informatique***

***SIRET : 528 240 690 00016***

***30 Bis Avenue Michel Rambaud-85400 Luçon***

***Mail : evo-informatique@orange.fr***

***Tel : 09.60.07.82.67***

***Site Internet : [www.evo-informatique.com](http://www.evo-informatique.com)***

***Contacts : Mr.Maratier Vincent - Mr.Cotty Eric***

Date début du contrat : ..../..../....

Signature :

Le : ..../..../....

# Contrat de Maintenance à Points - CONDITIONS GENERALES

## ARTICLE I : NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Par ce présent contrat, la société EVO-Luçon Informatique s'engage à assurer l'entretien des systèmes et matériels livrés neufs sous garantie ou hors garantie ainsi que tout le parc informatique actuel.

### I.1 Nature du contrat :

Contrat de maintenance informatique à points. Les points sont déduits après chaque intervention réalisée. Le nombre de points correspond à une durée. Un point correspond à 15 minutes.

### I.2 Durée du contrat

Tout contrat proposé prend effet à compter de la date de la commande et ce pour une durée de deux ans.

Le contrat prend fin lorsqu'il ne reste aucun point ou à sa date de clôture. Il vous est possible de racheter des points supplémentaires au tarif en vigueur, et ce avant la fin du contrat, ce qui vous permet de récupérer la totalité de vos points non utilisés (le contrat sera alors reconduit automatiquement).

## ARTICLE II : LES PRESTATIONS

### II.1 Engagement de la société EVO-Luçon Informatique

Notre société s'engage à intervenir sur site dans un délai de 12 heures ouvrées sauf cas de force majeure.

Toute intervention entrainera la déduction d'un certain nombre de points (1 point correspond à 15 minutes )

Tout quart d'heure commencé entrainera la déduction d'un point.

Les frais de déplacement sont gratuits dans un rayon de 5 km autour de Luçon. Au-delà de cette zone géographique, 1 point vous sera déduit (dans la limite de 30 kms).

Pour le matériel sous garantie, les pièces détachées seront remplacées par un échange standard (dans la limites des stocks disponibles). En aucun cas nous ne garantissons un délais précis pour ces interventions.

Pour le matériel hors garantie, les pièces détachées seront remplacées par un échange standard et feront l'objet d'une facturation séparée.

## ARTICLE III : LES DELAIS et HORAIRES des INTERVENTIONS

### III.1 Conditions d'intervention

Les demandes d'intervention se feront par téléphone au 02.51.97.18.42 du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00, excepté les jours fériés ou chômés légaux.

Toutes les interventions s'effectueront également sur cette période.

### III.2 Délais d'intervention

L'intervention du technicien sera effective sous 12 heures ouvrées.

Après chaque intervention, un rapport sera établi et signé par le client.

## ARTICLE IV : REGLEMENT

### IV.1 Prix forfaitaires

La facturation du contrat de maintenance à points sera établie au début du contrat ou à chaque rachat de points. La facture devra être réglée dès réception du courrier. Le numéro de la facture correspondra au numéro du contrat.

### IV.2 Résiliation / Reconduction

La résiliation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 30 jours avant le terme de la période en cours.

Tout contrat proposé prend effet à compter de la date de la commande et ce pour une durée de deux ans.

Le contrat se renouvellera automatiquement dès lors que des points seront rachetés.

En cas de changement de tarif, EVO-Luçon Informatique s'engage à en informer le client 30 jours avant la fin du contrat.

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et « bon pour accord »  
Cachet de l'entreprise :

SARL EVO-Luçon Informatique  
30 Bis Avenue Michel Rambaud  
85400 Luçon

Représentée par : Cotty Eric

Signature du technicien :